





SOMMAIRE

P. 3 : La continuité syndicale pour défendre ses revendications avec la CGT

Le gouvernement respectera-t-il le code de la sécurité sociale ?

P. 4/5 : La loi grand âge : une nouvelle arlésienne

P. 5 : CE/UFR élue au 29^{ème} congrès fédéral

P. 6 : D'autres choix sont possibles

P. 6/7 : L'espace revendicatif - L'UFR revendique

P. 8/9 : Sécurité sociale - 5^{ème} branche - PSC

P. 10 : Les fusillés de Châteaubriant

Lucie Claeys : une centenaire toujours active

P. 11 : Aigre doux : vive le présentiel !

Echos du terrain : Adresse à Olivier Véran

P. 12 : Les 100 ans de la CGT Douanes

Rédacteurs de la VNF :

CARRIÈRE Guy - DECLERCQ Sylvain - GIRARD Jean Paul -
GUICHARD Alain - HENRY Jean-Louis - MICAT Dominique -
TERRADE Odette

Maquette : DRIDER Fawzia

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Guy CARRIÈRE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition

Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE : 0317

S 08364

N° ISSN : 2276-1063

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES

FINANCES CGT

263 rue de Paris

Case 540 - 93514 - Montreuil cedex

TÉL : 01 55 82 76 66

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

POUR UNE AUGMENTATION DE 100 € IMMÉDIATE ET 300 € EN 2022

Plus 12,6 % au 1er octobre sur le gaz (soit + 57 % depuis 1 an), plus 4 % pour l'électricité après le bond de 21,4 % entre 2010 et 2020, les prix à la pompe s'envolent aussi. Avec des niveaux historiquement hauts, à 1,56 euro le litre de gazole en moyenne, et 1,62 euro pour l'essence sans plomb, soit 12 % de plus en six mois. Dans le même temps, Total annonce avoir multiplié par 23 ses bénéfices au 3^{ème} trimestre !!!

Réponse du gouvernement à cette situation : « Nous avons décidé d'une sorte d'indemnité inflation de 100 euros qui sera versée aux Français qui gagnent moins de 2 000 euros nets par mois » a détaillé Jean Castex, estimant à « 80 euros en moyenne » le supplément sur la facture d'essence.

Devraient être concernés 38 millions de Français « d'abord ceux qui travaillent » mais aussi les « chômeurs en recherche active d'emploi » ou encore les retraités mais plus tard... Celui qui perçoit plus de 2000€ net est traité comme Bernard ARNAULT dont la fortune est évaluée à 186,4 milliards de dollars US... la marche est haute.

Après la crise des « gilets jaunes » le gouvernement avait consenti des aides à hauteur de 17 milliards, alors que cette indemnité de 100 euros (versée une seule fois) représente au total 3,8 milliards, dont une partie sera financée par le surcroît de TVA lié à l'augmentation de l'énergie... Dire que c'est insuffisant est un euphémisme

Les pensions n'ont augmenté que de 0,4 % au 1er janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires alors que les prix ont augmenté de 1,6 %, le compte n'y est pas !

Les pensions de base pourraient être augmentées de 1,1 % en janvier 2022, encore en dessous de l'inflation mais là encore rien n'est joué ?

La France compte environ 15,5 millions de retraités. Près d'un tiers d'entre eux (31 %, pour être précis) vivent avec une pension mensuelle brute inférieure à 1 000 euros, soit quelque 4,8 millions de personnes*. Rappelons qu'en France, selon l'observatoire des inégalités le seuil de pauvreté est de 918 euros ou de 1 102 euros, selon qu'il est fixé à 50 % ou à 60 % du niveau de vie médian. Une personne est considérée comme pauvre lorsque ses revenus sont inférieurs. Alors, privilégiés les retraités ?

Ça suffit! Les retraités revendiquent une autre répartition des richesses 170 milliards pour les riches, 57 milliards pour les actionnaires et rien pour les retraités sinon une aumône !!!

*Hors pension de réversion. Ces chiffres sont tirés d'un rapport de deux députés centristes, publié en mai 2021.

LES RETRAITÉS EXIGENT !

- ☛ Une augmentation des pensions de bases et complémentaires. 100 euros immédiatement, 300 euros pour 2022.
- ☛ Une Sécurité sociale intégrale, solidaire, universelle et démocratique avec un financement à 100 % par les cotisations sociales.
- ☛ Des services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique

MANIFESTONS LE 2 DÉCEMBRE À PARIS

LA CONTINUITÉ SYNDICALE POUR DÉFENDRE SES REVENDICATIONS AVEC LA CGT

Dans un contexte de départ massif à la retraite, la continuité syndicale est plus que jamais nécessaire. Elle exige un double engagement :

- ▶▶ Celui des actifs et des actives car elle se prépare et s'élabore en amont du départ à la retraite, en établissant la liste des adhérents susceptibles de prendre leur retraite afin de les contacter au préalable.
- ▶▶ Celui de l'Union Fédérale des Retraité-es des Finances d'accueillir les nouveaux retraité-es et de faire vivre la continuité syndicale.

C'est la garantie de la survie même de l'organisation.

L'UFR Finances propose de mettre en place dans tous les syndicats de la fédération des collectifs à l'instar de celui mis en place au syndicat des Finances publiques qui aurait pour objet la syndicalisation et la continuité syndicale et mettre au cœur du débat le syndiqué actif ou retraité et le syndiqué militant avec des objectifs précis. A partir de la campagne de syndicalisation, l'intégration des nouveaux adhérents, leur formation, leur participation à la vie syndicale, il faut suivre les adhérents de l'adhésion au départ à la retraite, sans oublier le maintien dans la vie syndicale de sa section.

« La continuité syndicale, cela signifie suivre le syndiqué dans toutes les périodes de sa vie d'actif : comment suivons nous nos syndiqué-es, chaque année, dans nos sections, qu'ils restent dans la section, qu'ils y arrivent ou qu'ils en partent (mutation, changement de service, en retraite), comment anticipons nous les départs en retraite pour assurer cette continuité syndicale, comment suivons nous nos retraité-es ? » (extrait du document du collectif FIP).

La place des retraités dans les instances de nos organisations est légitime, ils doivent être représentés proportionnellement à leur nombre.

La fin de l'activité salariée n'est pas la fin de l'activité revendicative. Des droits restent à défendre, d'autres à conquérir pour bien vivre cette nouvelle page de la vie.

Syndiqué-es à la CGT et futur-es retraité-es quoi de plus efficace que de prolonger son adhésion à la CGT et de militer à son rythme dans l'UFR CGT Finances et dans les USR de la CGT. ■

LE GOUVERNEMENT RESPECTERA-T-IL LE CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LA REVALORISATION DES PENSIONS DES RETRAITES DE BASE ?



En fonction des dispositions du Code de la Sécurité sociale et de l'évolution de l'indice des prix hors tabac, il a longtemps été question d'un 0,4% ou d'un 0,5% de revalorisation au 1^{er} janvier 2022 en comparant l'indice moyen des 12 derniers mois par rapport aux 12 précédents.

L'accélération de l'inflation en août 2021 par rapport à août 2020 (+1,8%) puis en septembre (+2,1%) conduit à une augmentation moyenne de +0,8% sur les 12 mois d'octobre 2020 à septembre 2021 par rapport aux 12 mois d'octobre 2019 à septembre 2020.

Compte-tenu de toutes les hausses annoncées, en particulier pour l'énergie et les produits alimentaires, il est très vraisemblable que l'indice d'octobre connaîtra au moins une hausse égale, ce qui conduirait à une évolution de la moyenne sur la période novembre 2020 à octobre 2021 par rapport à celle de novembre 2019 à octobre 2020 de 1% (application du Code de la Sécurité sociale). Le gouvernement osera-t-il, une nouvelle fois, ne pas appliquer les dispositions légales ?

De plus, cela ne fera que remettre les pensions de retraite de base à niveau par rapport à l'inflation constatée ce qui ne permettra pas un quelconque rattrapage des pertes cumulées depuis plus de 20 ans. Cette revalorisation n'est pas une anticipation de l'inflation pour 2022 et elle s'appuie sur un indice qui ne représente pas le panier de consommation des retraités.

Toujours difficile, pour le calcul des revalorisations, de s'y retrouver avec des périodes et des paramètres différents : 2,2 pour le SMIC, 1,5 pour les complémentaires. Il faut rappeler que ces dernières ne sont revalorisées que de 1% au 1^{er} novembre 2021 en application de l'accord signé entre le patronat, la CFDT et la CFTC.

La revendication des 100€ d'augmentation mensuelle, dans l'attente d'un véritable rattrapage des pertes accumulées, reste plus que jamais d'actualité. ■

Loi Grand Age Autonomie

"Un enterrement de
première classe"

Caroline Fiat : Une tribune publiée par le Journal l'Humanité

04 LA LOI GRAND ÂGE :

UNE NOUVELLE ARLÉSIE

« On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les plus faibles y sont traités » selon Mahatma Gandhi. **Et dans notre pays qui se prétend la patrie des droits de l'homme, c'est bien à travers la manière dont sont traités aujourd'hui et seront traités demain les citoyens les plus fragiles, que la France pourra se prévaloir d'être encore une grande nation.**

Concernant les retraités en perte d'autonomie, qu'ils soient en EHPAD ou à leur domicile, diverses annonces ont été faites sur la nécessité de mettre en place une loi grand âge depuis Sarkozy.

Au final rien.

A son arrivée au pouvoir Macron a fait une promesse : « La République n'oublie aucun de ses enfants surtout lorsqu'ils sont les plus fragiles ». Il est bien connu que les promesses n'engagent que ceux qui y croient et non pas ceux qui les prodiguent. Depuis c'est une litanie de promesses renouvelées et de rapports. En mars 2018, rapport des deux députées Caroline Fiat et Monique Ibarra dressant le constat de la situation dans les EHPAD et proposant une feuille de route afin de remettre la personne âgée au centre des politiques grand âge. Dans la foulée Macron annonçait une loi sur le grand âge pour 2019.

Comme l'avait dit Clemenceau pour enterrer un problème il faut créer une commission. Aujourd'hui on commande un rapport, ainsi le 17 septembre 2018 E. Philippe chargea Dominique Libault de conduire une concertation et de faire des propositions pour cette future loi. Le 1^{er} octobre la ministre en charge des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn lançait une vaste concertation sur le thème : « grand âge et autonomie » qui se termina en février 2019. D. Libault qui pilotait cette concertation écrivait : « La concertation « grand âge et autonomie » qui vient d'avoir lieu s'est traduite par des contributions très riches et convergentes de la part de tous les acteurs. Ce rapport en est la traduction la plus fidèle possible. ».

Vraisemblablement cela ne suffisait pas puisqu'Agnès Buzyn confia, en 2019, à Myriam El Khomri le soin de produire un autre rapport sur les métiers du grand âge tout en annonçant une loi pour l'automne 2019. En janvier 2020 la ministre assurait que le projet de loi serait présenté à l'été 2020. Survint alors les élections municipales et la candidature précipitée d'Agnès Buzyn à Paris mi-février entraînant son départ du gouvernement. Olivier Veran arrivant en même temps que la crise du Covid renvoya à plus tard le projet de loi. Durant l'été 2020 le nouveau ministre annonçait une loi pour fin 2020.

Fin 2020 E. Macron promettait à nouveau une loi pour 2021. Début 2021 le gouvernement annonçait une loi pour après la crise

sanitaire. Macron lors de son intervention à l'Élysée le 12 juillet 2021 promettait à nouveau la sortie rapide d'une loi grand âge. Le maître des horloges a proposé de renommer la loi « autonomie grand âge » « génération solidaire ». Et maintenant **dernière trouvaille cette loi serait noyée dans la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2022. Le gouvernement embouche les trompettes pour faire croire que cela va remplacer cette loi grand âge.**

Dans ce cadre il est annoncé 400 millions d'euros pour 2022 alors que les besoins sont estimés annuellement entre 10 et 15 milliards d'euros. L'UCR a dénoncé dans un communiqué du 27 septembre cette nouvelle turpitude du gouvernement.

Ce dernier annonce la création de 10 000 emplois d'ici 3 ans afin que les EHPAD puissent recruter infirmières et aides-soignantes. Ce qui signifie un peu plus d'un emploi pour chacun des 7 500 EHPAD alors que les besoins sont estimés à 200 000 emplois supplémentaires dans ces établissements et 100 000 pour l'aide à domicile.

L'UCR concluait son communiqué par ces mots : « Nous ne voulons pas l'aumône, mais des véritables moyens pour vivre dignement et avec respect notre vie en perte d'autonomie ».

L'ILLECTRONISME : UNE ÉTUDE ÉDIFIANTE

La défenseure des droits vient de publier une étude qui montre qu'un quart des seniors est en difficulté face aux démarches administratives compte-tenu de l'impact de la dématérialisation des services publics. Cela conduit une personne sur 7 à abandonner devant la complexité. 30 % des plus de 65 ans n'ont pas internet à domicile et la proportion monte à 53 % pour les plus de 85 ans. « L'omniprésence du numérique accroît les difficultés des personnes âgées qui ressentent un sentiment d'exclusion. Et un quart des personnes âgées ne disposent d'aucune aide possible dans leur entourage en cas de difficulté dans leurs démarches administratives » est-il écrit dans cette étude.

Cette étude révèle aussi que les personnes en situation de dépendance sévère ont sept fois plus de risques d'abandonner leur démarche que les personnes autonomes. Celles en difficultés financières, deux fois plus que celles qui sont à l'aise financièrement.

L'étude indique que 17 % des personnes de plus de 65 ans interrogées déclarent « avoir subi au moins une fois une discrimination liée à leur âge, au cours des cinq dernières années », ces discriminations se sont produites dans les transports publics (42 %) et dans les relations avec un service public ou une administration. ■



CE UFR 2021: 29^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL GRISSAN

NOM PRÉNOM	ADMINISTRATION	RÉGION DEPT
AUCKENTHALER Isabel F	CCRF	IDF 91
BREL Christian	DGFIP	IDF 94
CARRIERE Guy	DGFIP	HDF 59
CHAUMERON Marie	DGFIP	IDF 93
CORVAISIER Jean Louis	BDF	CENTRE 37
DAIREAUX Monique F	DGFIP	NORMANDIE 50
DALINO Pierre Yvon	DGFIP	PACA 84
DECLERCQ Sylvain	DGFIP	HDF 59
DELARUE Christian	DGFIP	BRETAGNE 35
DELAURENS Sylvie	DGFIP	OCCITANIE 31
DONNAT Yvan	DGFIP	PACA 13
FAVIER Chantal	DGFIP	IDF 77
FERNANDEZ Claude	Douanes	OCCITANIE 66
GERARD Eugène	Douanes	GRAND EST 54
GIRARD Jean Paul	CDC	PAYS LOIRE 49
GUICHARD Alain	DGFIP	BRETAGNE 56
GUICHET Robert	DGFIP	OCCITANIE 34
HENRY Jean Louis	Douanes	BRETAGNE 35
JANNEAU Fabienne F	Centrale	IDF94
KERMEN Jacques	CCRF	BRETAGNE 22
KIEFFER Evelyne F	DGFIP	GRAND EST 67
MASELIN Dominique	Douanes	PAYS LOIRE 49
MICAT Dominique	BDF	NOA 86
MOUHAT Monique F	DGFIP	GRAND EST 88
NARDOT Marie France F	CDC	IDF75
ROUX Jean Marie	BDF	IDF94
SAJAT Dominique F	BDF	IDF75
SOURDILLAT Sylvain	DGFIP	NOA 79
TERRADE Odette F	DGFIP	IDF94
THUEUX Myriam F	DGFIP	AURA 69
WALLARD Marie Madeleine F	INSEE	HDF 59
ZACHAYUS Robert	BDF	OCCITANIE 31
ZECHEL Michel	DGFIP	HDF 59

EN ROUGE LES ENTRANTS 13 : 33 MEMBRES dont 13 femmes 20 hommes
DGFIP 18 / BDF 5 / CCRF 2 / Douanes 4 / CDC 2 / INSEE 1 / Centrale 1



ENSEMBLE, POUR UN AVENIR PLUS JUSTE



Union Fédérale des Retraité.es CGT des Finances

D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES !



Le 3 octobre 2019, la 3^{ème} conférence de l'Union Fédérale des Retraité-es CGT des Finances a clôturé ses travaux par un appel adressé aux retraité-es de Bercy et des établissements économiques et financiers du semi-Public sur l'urgence sociale et l'urgence environnementale.

Il appelait à construire le rapport de force pour mettre en échec le projet de réforme Macron et imposer des propositions pour garantir et améliorer le système actuel de retraites (régime général et régimes spéciaux). La mobilisation forte fin 2019 et début 2020 a obligé le gouvernement à suspendre son projet avec l'arrivée de la pandémie de COVID 19.

Le contexte de crise sanitaire, démocratique, économique, sociale et environnementale a bouleversé notre vie syndicale depuis un an et demi. Durant cette période, la CGT a poursuivi son activité et s'est érigée comme un des rares remparts capables de protéger les travailleurs contre les attaques portées par le gouvernement et le patronat.

Ceux-ci se sont largement servis de la crise sanitaire pour poursuivre et accentuer leurs politiques destructrices contre les conquêtes sociales. Les contraintes inhérentes à la crise sanitaire ont grandement impacté la qualité de l'activité syndicale de notre UFR. Nous n'avons pourtant jamais baissé les bras. Cela a été l'occasion de réinventer parfois nos méthodes de travail, de travailler à distance tout en maintenant les liens.

Le virus serait selon certains cercles libéraux, l'unique cause de toutes les difficultés de notre système de santé et de protection sociale, alors qu'elles sont les conséquences de décennies de choix politiques de rentabilité financière et d'austérité budgétaire.

Nous sommes face à un vrai choix de société dans lequel notre CGT, organisation progressiste de masse et de classe, a un rôle crucial à jouer.

Face à l'urgence écologique et sociale, l'articulation d'un projet humain alliant progrès social et environnemental est plus que jamais une nécessité.

Depuis quelques années, aux Finances le syndicalisme retraité-es CGT affronte une situation inédite dans l'histoire sociale de notre ministère et de ses établissements publics.

La structure démographique est totalement bouleversée. Dans nos administrations et établissements, dorénavant le nombre des retraités dépasse celui des actifs.

Pour autant, on observe un recul de l'âge des départs à la retraite, résultant en grande partie des réformes successives (décote, augmentation du nombre de trimestres nécessaires..) qui ont notamment fait reculer progressivement l'âge minimum de départ à la retraite au-delà de 62 ans. Ces mesures ont des conséquences tant sur le pouvoir d'achat, sur la santé (épuiement physique) que sur l'ensemble des conditions de vie des retraité-es des finances.

Même si le projet global de réforme des retraites semble reporté après les présidentielles de 2022, Macron et le patronat n'y ont pas renoncé. Des mesures concernant les régimes spéciaux et l'âge de départ sont envisagées sous la forme de décrets, sans débat parlementaire. ■

C'est un déni de démocratie !

L'espace revendicatif

L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ.ES DES FINANCES

REVENDIQUE :

RETRAITES, POUVOIR D'ACHAT

- ➔ Le rattrapage immédiat des pertes cumulées de pouvoir d'achat (plus de 30% en 25 ans).
- ➔ Aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète de 37,5 annuités.
- ➔ La pension de réversion égale à 75% du salaire du conjoint sans condition de ressources y compris pour les « pacsé-es ».

FISCALITE

- ➔ Le rétablissement de la ½ part pour toutes les personnes vivant seules supprimée par la loi de Finances pour 2009 et le retour à la non-imposition de la majoration de pension pour les parents de 3 enfants et plus en attendant une véritable réforme de la fiscalité.
- ➔ La remise à niveau du barème de l'impôt sur le revenu.
- ➔ Le rétablissement des tranches jusqu'à 65%.
- ➔ La réduction des impôts indirects (TVA, TICPE...).
- ➔ Le rétablissement de l'ISF, imposition des revenus de capitaux mobiliers au barème de l'impôt sur le revenu.

L'UFR Finances CGT réaffirme son opposition à la remise en cause du quotient familial et condamne la mise en place de la retenue à la source qui, sans introduire de simplification, a même complexifié la situation de nombreux contribuables.

Avec l'UCR, l'UFR Finances revendique l'obligation d'un envoi à chaque retraité d'un bulletin de pension mensuel.

SANTE, PROTECTION SOCIALE

La santé pour tous est un droit fondamental. L'UFR Finances revendique :

- ➔ Une Sécurité sociale prenant en charge 100% des dépenses de santé incluant la prise en charge de la perte d'autonomie dans la branche maladie.
- ➔ La suppression de la CASA (contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie) et de la CRDS.
- ➔ La suppression de la CSG et sa transformation en cotisations sociales.

- ➔ L'ouverture d'un processus de négociation dans l'objectif d'assurer un droit à la **Protection Sociale Complémentaire** pour toutes et tous (fonctionnaires actifs et non-titulaires, retraités, ayants-droits). Cette PSC assurerait des droits couplés dans le domaine de la santé, de la prévoyance et de la prise en charge de la perte d'autonomie. Les employeurs seraient ainsi obligés de participer à minima à une hauteur de 50 % au financement de cette P.S.C avec une amélioration substantielle des prestations sur laquelle l'UFR s'engage à apporter des propositions précises tenant compte des besoins humains et sociaux de tous les agents actifs et retraités.

SANTE POST-PROFESSIONNELLE

- ➔ Un bilan de santé complet avant le départ en retraite.
- ➔ Un examen médical annuel, à la demande des retraité-es, auprès du médecin de prévention de leur dernier employeur.
- ➔ Un suivi médical post-professionnel adapté au risque lié à l'activité professionnelle et systématique pour tout accident de service ou maladie professionnelle.
- ➔ La reconnaissance du caractère professionnel des maladies y compris pour les retraité-es dès lors qu'elles apparaissent au-delà de la date de leur départ à la retraite.
- ➔ Le suivi social et médical des personnes en difficulté.

Droits sociaux

- ➔ Une information exhaustive aux retraité.es sur leurs droits.
- ➔ Une dotation sociale à hauteur de **3%** de la masse salariale des actifs et 3% du volume des pensions de retraite.

Logement

- ➔ La construction de logements sociaux pour répondre aux besoins.
- ➔ L'adaptation des logements à la perte d'autonomie, afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de pouvoir continuer à vivre chez eux.
- ➔ La revalorisation des plafonds de ressources.



Service Public

- ➔ La présence de services publics de proximité.
- ➔ La généralisation de l'accès aux transports publics gratuits pour tous afin de permettre la poursuite d'une vie sociale.

Loisirs, Culture :

- ➔ L'accès au droit aux loisirs pour tous les retraités.
- ➔ De conserver, entretenir et développer un patrimoine social centres de vacances, colonies tant au ministère que dans les établissements du secteur semi-public.
- ➔ De promouvoir « *Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR)* » qui déploie des activités de loisirs, de culture, dans une dimension de proximité et dans un esprit de solidarité.

La démocratie sociale (action que l'UFR mène de pair avec la Fédération).

Les retraité-es doivent pouvoir se faire entendre.

- ➔ La reconnaissance du droit des retraité-e-s finances de porter leurs revendications, de s'exprimer par le vote au même titre que les actifs, de siéger dans toutes les instances de l'action sociale, à tous les niveaux qu'il s'agisse de celles de Bercy, des établissements publics et de la fonction publique de l'Etat.

La continuité syndicale pour défendre ses revendications avec la CGT : (cf. article page 3).

La Communication, vecteur de la démocratie et de la continuité syndicale :

Dans un souci de contact renouvelé avec les adhérents Finances, nous proposons de créer un outil de débat décentralisé, sur

un périmètre à déterminer. Ces espaces de discussion et de confrontation, dans la fraternité, se feraient en présentiel, en visio (ou les deux) sur des thèmes d'actualité à déterminer en commun avec les adhérents retraité-es.

Pour autant, nous devons encore améliorer le service rendu à l'adhérent :

- ➔ VIE NOUVELLE FINANCES : Être toujours plus en phase avec les activités et les expressions du terrain – à la mise à jour des parutions sur le site fédéral.
- ➔ LA LETTRE : diffusée électroniquement à près de 900 syndiqué-es.
- ➔ ENSEMBLE FINANCES : le journal fédéral doit réserver une part de son expression aux camarades retraitables de façon régulière.
- ➔ SITES FEDERAL ET SYNDICAUX : y intégrer nos publications
- ➔ VIE NOUVELLE : Lancer une grande campagne d'abonnements.

Nos objectifs

- ➔ Développer, organiser, ancrer l'activité spécifique retraité-es CGT Finances au plus près des lieux de vie.
- ➔ Proposer des actions de formation.
- ➔ Travailler avec la Direction Fédérale à mieux structurer son activité dans les territoires, à mettre en place des collectifs finances en lien avec les syndicats nationaux et leurs sections, les Unions Départementales, les Unions Syndicales des Retraité-es, pour être plus en phase avec les préoccupations et les revendications des retraités-es. ■

SÉCURITÉ SOCIALE, 5^{ème} BRANCHE, PSC

(Intervention d'Alain Guichard à la CE de l'UFR le 16 septembre 2021)

La sempiternelle question du « trou de la sécurité sociale » revient une nouvelle fois sur le devant de la scène et les médias dominants se gardent bien d'en donner les véritables raisons.

La première cause du déficit de la Sécurité sociale résulte des exonérations de cotisations dont l'inefficacité pour l'emploi est clairement démontrée. Les bas salaires, la sous rémunération du travail féminin et le chômage y contribuent aussi. De plus ces exonérations, depuis la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, ne sont plus intégralement compensées par le budget de l'État. Il faut toutefois se rappeler que la compensation de ces exonérations était satisfaisante pour le budget de la Sécurité sociale mais elle conduisait à des pertes

pour le budget de l'État se traduisant par des suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État ou des réductions d'investissement. La seule vraie réponse c'est bien la fin des exonérations et des allègements de cotisations.

Lorsque l'on sait que le montant des exonérations a été de 80 milliards en 2019 et que le montant a encore été augmenté en 2020, que les entreprises du CAC 40 ont distribués 49 milliards à leurs actionnaires et que les fortunes des plus riches de ce pays explosent, nous voyons bien que de l'argent il y en a et qu'il faut une volonté politique pour inverser cette logique ultra libérale.

Le gouvernement Macron utilise la crise du Covid pour introduire un coin supplémentaire dans son attaque contre la Sécurité sociale. Alors que les gouvernements successifs portent une lourde responsabilité dans la dégradation de notre système de santé, en particulier dans le secteur hospitalier, suppressions de lits, fermeture d'hôpitaux de proximité, nombreux clausus pour la formation médicale et que c'est le budget de l'État qui aurait dû prendre en charge le déficit lié à cette pandémie, le gouvernement a choisi de le mettre à la charge de la Sécurité sociale.

Alors que la dette de l'État peut rouler avec de plus des taux d'intérêts très bas, et même négatifs, pour les emprunts que peut contracter l'État auprès de la BCE, le gouvernement a choisi par la Loi du 7 août 2020 de mettre 136 milliards à la charge de la CADES (1) dont la durée de vie est prolongée de 2024 à 2033 avec le paiement de la CRDS (2) à 0,45 % jusqu'en 2033.

Ces 136 milliards résultent de :

- ▶ 31 milliards de déficits antérieurs (principalement des régimes agricoles) ;
- ▶ 92 milliards de déficits prévisionnels dont 52 au titre de 2020 et 40 pour les déficits ultérieurs que le gouvernement n'arrive pas à estimer véritablement ;
- ▶ 10 milliards de dette des hôpitaux : ce qui représente 1/3 de la dette hospitalière que le gouvernement s'était engagé à prendre à sa charge ;
- ▶ Et 3 milliards d'intérêts pour des prêts contractés par les hôpitaux.

Il est totalement illégitime de faire supporter à la Sécurité sociale le coût de cette crise sanitaire. Cette dette devrait faire l'objet d'une prise en compte par l'État. **Il est anormal que ce soit la Sécurité sociale qui porte cet endettement qui retombera sur les assurés sociaux avec une réduction des prestations servies.** Ce choix vise à affaiblir la Sécurité sociale.

Promise depuis Sarkozy, la loi grand âge devait enfin voir le jour avant la fin du quinquennat, Macron l'avait encore rappelé le 12 juillet 2021 mais le calendrier électoral a eu une nouvelle fois raison de cette promesse. En effet comment expliquer que 10 milliards doivent être consacrés pour ceux qu'ils n'arrêtent pas de traiter de privilégiés. Le gouvernement se contente d'annoncer la création de 10 000 postes sur 5 ans dans les EHPAD alors que 200 000 seraient nécessaires (il faut rappeler que les promesses n'engagent que ceux qui y croient). Le gouvernement a fait le choix de favoriser les plus fortunés et non pas de permettre une réelle prise en charge du grand âge.

Il convient aussi de rappeler que le gouvernement a apporté la plus mauvaise des réponses à la nécessaire prise en charge de la perte d'autonomie. La Loi du 7 août 2020 a non seulement instauré le transfert de la dette Covid à la Sécurité sociale mais elle a aussi prévu la création de la 5^e branche de la Sécurité sociale pour l'autonomie. La CGT a fermement condamné cette décision car la perte d'autonomie fait partie des aléas de la vie qui peut intervenir à tout âge et il aurait fallu l'intégrer à l'assurance maladie. Et au lieu de confier la gestion de cette branche à la Sécurité sociale le gouvernement l'a confiée à la CNSA.

Alors que la perte d'autonomie est inséparable d'une approche globale de la santé, le choix de la 5^e branche opère une césure entre la santé et

la perte d'autonomie. De plus le financement sera assuré par l'impôt et non par les cotisations sociales, 90 % proviendront de la CSG (1,93 point de CSG est affecté à cette branche), le solde provenant du jour de travail gratuit des salariés [CSA(3)] et de la CASA (4) acquittée par les retraités assujettis à la CSG à 6,6 ou 8,3 %. Il est prévu l'instauration dès 2023 d'une CSG Autonomie au taux de 0,28 %. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que cela conduira à terme à une augmentation de la CSG et/ou de la CASA.

Concernant la protection sociale complémentaire (PSC) l'État a décidé la prise en charge partielle de la cotisation pour les actifs à hauteur de 50 % d'un panier de soins. L'ordonnance instaurant cette prise en charge a exclu les retraités. Cette question fait l'objet de discussions âpres avec le ministère de la Fonction Publique. La volonté du gouvernement est de dupliquer ce qui se fait dans le secteur privé avec l'aval de la CFDT.

Pour les actifs adhérents d'une mutuelle sur présentation d'une attestation de leurs mutuelles un versement de 15 € mensuels (soumis à cotisations sociales) interviendra dès le mois de janvier 2022. La volonté du gouvernement est de limiter à 60 € le panier de soins (soit 30 € de prise en charge). Aujourd'hui la majorité des organisations syndicales demandent un panier de soins plus conséquent et une prise en charge pour les retraités au titre de la solidarité intergénérationnelle et de la responsabilité de l'état employeur vis-à-vis de ses anciens salariés. Le mouvement mutualiste de la Fonction publique est également très inquiet pour sa survie face aux appétits des pseudo mutuelles qui lorgnent sur la PSC comme sur la Sécurité sociale. Il est probable que les plus lucides doivent amèrement regretter aujourd'hui d'avoir choisi lors de Maastricht de se situer dans le champ de l'assurantiel plutôt que dans celui de la protection sociale obligatoire.

Avec Dominique Masselin, je participe au titre de l'UFR aux groupes de travail mis en place à la Fédération et à l'UFSE et je ne partage pas l'appréciation très négative de certains à propos du positionnement de la CGT. Il n'est pas juste de dire que l'UFSE a laissé tomber les retraités. Pour s'en convaincre il suffit de relire les interventions liminaires lors des séances avec la ministre ou les services de la Fonction publique. La question qui se pose c'est bien celle de savoir quel rapport de forces nous sommes en capacité de mettre en œuvre pour imposer une solution conforme à nos souhaits. Comme aimait à le dire Henri Krasucki : « Combien de divisions sommes nous en capacité de mobiliser ? »

Les prochaines semaines seront déterminantes pour savoir comment nous seront traités dans ce nouveau dispositif de la PSC sur les questions du référencement et du montant de nos cotisations. ■

(1) CADES : caisse d'amortissement de la dette sociale

(2) CRDS : contribution pour le remboursement de la dette sociale

(3) CSA : contribution solidarité autonomie

(4) CASA : contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie.

LES FUSILLÉS DE CHÂTEAUBRIANT*

Le 22 octobre 1941, 48 otages à Châteaubriant, Nantes et au Mont Valérien, tombaient sous les balles nazies en représailles de l'assassinat d'un officier allemand.

Les fusillés seront désignés par le ministre de l'intérieur de Vichy, Pucheu, « serviteur zélé du cartel patronal des maîtres des forges » a rappelé Philippe Martinez lors de la cérémonie officielle qui a réuni plus de 6000 personnes dimanche 17 octobre dans la carrière de la Sablière à Châteaubriant. Le Ministre les ciblera pour leur notoriété et leur militantisme politique et syndical.

Négociateur patronal des accords de Matignon de 1936, Pucheu « va déployer avec une ardeur particulière la répression contre les représentants de la classe ouvrière. Sans doute l'occasion (...) de laver l'affront (des grèves) de 1936 ».

L'atrocité des exécutions aura un retentissement international et va se retourner contre leurs auteurs.

Jean-Pierre TIMBAUD, responsable syndical de la métallurgie avait vu juste lorsqu'il écrivit, quelques heures avant de mourir, « Ma vie aura servi à quelque chose ». « Honorer leur mémoire, c'est permettre à toutes et à tous de réfléchir et de tirer des enseignements de leur engagement et des valeurs qu'ils



Photo : Alain GUICHARD

défendirent » a insisté le secrétaire général de la CGT. Pourtant, « la crise que nous traversons aujourd'hui vient à nouveau nourrir la peur, la xénophobie, le racisme [...] ». « Des idéologies de haine et de rejet de l'autre que les sacrifices d'il y a 80 ans auraient dû à jamais terrasser ».

« Tirer les enseignements de ce triste passé est aujourd'hui une œuvre essentielle **pour se prémunir contre ces idées nauséabonde et ces actes abjects toujours prêts à resurgir** ».

C'est l'engagement d'Odette Nilès, ancienne internée du camp de Choisel, aujourd'hui Présidente de l'Amicale de Châteaubriant. « Ne laissez pas s'éteindre cette flamme de la résistance en leur hommage. Soyons toujours digne d'eux » témoigne t'elle en référence au message gravé par Guy MOQUET, le plus jeune fusillé, sur les planches des cabanes des prisonniers. Des « mots [qui] résonnent encore au présent et qui nous aident à grandir » a conclu Philippe Martinez.

*<https://www.cgt.fr/actualites/France/interprofessionnel/histoire/80e-anniversaire-des-executions-du-22-octobre-1941-plus-jamais-ca> ■



Photo : Marc DUBOIS

LUCIE CLAEYS : UNE CENTENAIRE TOUJOURS ACTIVE

Lucie est née à Lille le 29 août 1921.

A 26 années près, sa vie se confond avec celle de la CGT. Ecrire cela ne relève pas de la simple image car Lucie a véritablement la CGT chevillée au corps depuis son adhésion, il y a plus de 61 ans au magasin « Les Dames de France » à Rodez où elle travaillait comme livreuse. Simultanément, elle adhère à l'Union des Femmes Françaises et au PCF.

Rentrée aux contributions indirectes en 1961, son parcours administratif la conduira à Bordeaux puis à Lille à la fin des années 1970 pour se rapprocher de ses parents mais sans jamais casser ce

fil rouge de son attachement à la CGT, à ses valeurs et à celles, complémentaires, de son engagement politique.

Le seul credo de Lucie c'est le « collectif ». Lucie n'a de cesse de le répéter, y compris le jour de la petite fête d'anniversaire organisée par ses camarades à l'UD de Lille, « l'amélioration du sort des travailleurs passe obligatoirement par les luttes collectives ».

Infatigable militante, Lucie siégeait encore il y a peu de temps pour la CGT du Nord au CDCA (Conseil départementaux de la Citoyenneté et de l'autonomie).

Toujours membre de l'USR du Nord et du collectif de l'UFR de Lille, Lucie continue d'impressionner son auditoire par la pertinence de ses analyses tout comme elle impressionne les militants qui battent le pavé par sa présence dans les manifestations même si aujourd'hui le parcours se fait dans le camion de l'UD CGT !

Lucie, ta vie est une leçon de militantisme. Merci, au nom de l'UFR des Finances CGT pour ton engagement et à l'année prochaine pour tes 101 ans. ■

AIGRE DOUX : Vive le présentiel !

Ras le bol, presque 2 ans à croiser nos regards et nos mots par petit écran interposé !

Ras le bol, presque 2 ans sans poignée de main ou de bisous, la platitude de nos emportements dématérialisés se solde par une démobilisation ambiante !

Et ouf, un vrai rapport introductif, des « tuilages » de responsabilités ont remis de la chaleur humaine au cœur de la relation militante.

La CE de l'UFR réunie à La Rochelle, sous un bel été indien a revitalisé la vie syndicale des retraités de nos administrations financières publiques.

Avec cette crise COVID et le profit qu'en ont tiré gouvernement, patronat et extrémistes négationnistes de tout poil, c'est un peu comme si le monde s'était arrêté de tourner !

Mais nullement, les profits n'ont cessé de grimper et pas que pour les laboratoires bien heureux de l'aubaine. Le pouvoir a utilisé une mobilisation chloroformée pour faire passer plus vite encore des mesures de casse de lois sociales chèrement acquises. Et de l'autre côté la paupérisation a galopé pour les familles, les jeunes, les étudiants et les retraités.

Si la situation n'était pas aussi morbide, il y aurait de quoi croire les théories absurdes des « complotistes ».

Mais non, cette pandémie n'a pas été créée par les tenants du pouvoir ou un petit chinois à l'autre bout du monde.

Quoique, la rupture du lien entre l'animal et l'humain due à la déforestation, à la pollution productiviste, au capitalisme financier ou d'état ne sont pas étrangères à la naissance de cette petite « saloperie » qui tue adultes et enfants dans tous les pays du monde.

Donc, sous le soleil de septembre, la CE de l'UFR a relancé sa machine de lutte, bien décidée à remettre à l'ordre du jour la bataille des idées et les revendications de celles et ceux qui ont mérité de la Nation comme fonctionnaires et militants. Ce combat syndical est donc reparti, en vrai, pour de vrais changements et en même temps pour des retrouvailles dans les rues avec ou sans masque.

Le masque, c'est aux autres de l'avoir quand ils auront échoué dans les offensives de casse de nos conquies d'avant ! ■

ADRESSE DE LA SECTION DE BORDEAUX À MONSIEUR OLIVIER VERAN, MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Réunis en commission, les retraité-es du syndicat CGT de la DGFIP et de la DGDDI de Gironde :

Prenant conscience des incertitudes concernant la construction du nouveau système de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour la Fonction Publique.

Souhaitent que la PSC à venir s'établisse au plus haut niveau possible en adéquation avec la société normalement évoluée socialement qui est la nôtre.

Priorisent l'émergence et la construction d'indispensables solidarités entre les agents en activité, les agents retraités et leurs ayant droits au sein du nouveau régime cible de PSC.

Demandent que les actuels et futur-es retraité-es et leurs ayant droits soient explicitement désigné-es comme bénéficiaires des nouveaux systèmes de la PSC.

S'accordent pleinement avec le mouvement de la Mutualité Fonction Publique qui, 22/07/2021, a rappelé ses exigences quant aux solidarités et à l'intégration des agents retraités au sein du dispositif de la PSC afin de permettre un modèle de protection sociale fondé sur la solidarité tout au long de la vie des personnels actifs et retraités. ■

Hennebont en bref Ouest-France le 24/09/2021

La CGT sur le marché « pour bien vivre sa retraite »



Militants de la CGT-56 et un membre de FO, en distributions de tracts sur le marché. (Photo: Ouest-France)

Les militants de la CGT-56 étaient présents sur le marché hier matin. Les syndicalistes ont distribué un tract appelant à la manifestation du 1^{er} octobre, à Lorient. « Nos revendications, précise l'un d'entre eux, portent sur une augmentation des pensions de retraite de base et complémentaires, sur la Sécurité sociale et santé, ainsi que sur le renforcement des services publics de proximité. » Et de relever : « Cette fois, cette manifestation est très unitaire puisque pas moins de neuf organisations la soutiennent. »

Vendredi 1^{er} octobre, à 10 h 30, devant la Sécurité sociale, à Lorient.

Retraites Huit organisations syndicales (CGT, CFTC, FO, CFE CGC, FSU, Solidaires, FGRFP, Unsa) et une association (LSR) appellent à manifester pour la défense des retraites, vendredi 1^{er} octobre, à Lorient. Le rassemblement est prévu à 10 h 30 devant la Sécurité sociale, 3, rue Anatole-France, suivi d'un défilé jusqu'à la sous-préfecture. *Ouest-France le 29/09/2021*

012

LES 100 ANS DE LA CGT DOUANES

Initialement prévu du 11 au 15 mai 2020 (100 ans jour pour jour) mais repoussé en raison de la crise sanitaire, le 70^{ème} congrès du SNAD s'est tenu à Quiberon du 04 au 08 octobre 2021. A cette occasion, le SNAD a fêté les cent ans de son adhésion à la CGT. Une exposition de 13 panneaux était présentée retraçant 100 ans de lutte du syndicat. C'est avec curiosité et émotion que les congressistes ont découvert les différents tableaux. Cette exposition sera visible dans le patio de la confédération à Montreuil, courant janvier 2022, lors de son prochain conseil syndical. ■

SNAD CGT, 100 ANS DE LUTTES MAI 1920 / MAI 2020



La commission du centenaire

- Jean-Luc Pelluchon
- Dominique Masselin
- Josiane Soula
- Jean-Louis Henry

Création du SNAD CGT, mais aussi naissance de la mutuelle centrale dans les sections locales du syndicat national des agents du service actif des douanes de France et des Colonies. Cette exposition essaie de retracer modestement 100 ans de vie et luttes du SNAD CGT. Certaines données disparues ne nous permettent pas de vous donner toutes les informations relatives à certaines décennies. Vous serez toutefois surpris de découvrir des documents historiques et émouvants qui ont jalonné l'histoire du SNAD CGT.

NOTRE HISTOIRE : D'OÙ VIENT LE SNAD-CGT ?

Issus des amicales de douaniers créées en 1902 (grâce à la loi sur les associations de 1901), les syndicats des agents du service actif et celui des services sédentaires furent fondés en 1919. Ils adhèrent à la CGT en 1920 (malgré l'interdiction de se syndiquer dans la fonction publique) avant de s'orienter vers l'autonomie de 1921 à 1936.

Dans les années 1930, le syndicat du service actif comptait plus de 15 000 adhérents et 1 600 pour le syndicat du service sédentaire (sur 22 000 douaniers).

Pendant la guerre 39/45, sous le régime de Vichy, le syndicat fut dissous. De nombreux militants rejoignirent la Résistance. Certains membres éminents occuperont même des hautes responsabilités dans les mouvements de résistants.

On retrouve parmi les militants les plus connus du SNAD CGT :

- Fabien Albertin (1879-1950) (notice 90317), Douanier, homme politique français, avocat, directeur de rédaction du journal l'Action douanière dès 1908
- Jean Cristofol (1901-1957) (notice 21118), Douanier, syndicaliste CGT, homme politique français, député des Bouches-du-Rhône, maire de Marseille
- Gaston Cusin (1903-1993) (notice 21233), Douanier, syndicaliste CGT, résistant, commissaire régional de la République à la Libération, haut fonctionnaire
- Marcel Dufrique (1911-2001) (notice 23234), Douanier, syndicaliste CGT, résistant, secrétaire de l'UL-CGT de Dieppe, Secrétaire de Benoit Frachon, maire de Montreuil de 1971 à 1984.

En 1947 une partie importante du conseil d'administration du syndicat des services sédentaires décida de partir pour le syndicat FO. Les adhérents du syndicat des agents du service actif décidèrent, eux, de rester à la CGT.

Le nombre d'adhérents dans les années 1950 est alors d'environ 13 000 douaniers du service actif

principalement. En 1952, il recueillait 87,8 % des voix chez les 13 900 agents en tenue. En 1957, le syndicat confirme son affiliation à la CGT à 76 %. Entre les années 1957 et 1959, la CGT pesait 49 % des voix pour l'ensemble du personnel des bureaux et des brigades des Douanes.

Puis en raison de l'éclatement syndical avec l'apparition d'autres syndicats, le nombre de ses adhérents a diminué. Son poids électoral s'est également effrité au fil du temps.

